



## Vœu en faveur d'une réponse nationale face à l'urgence du sans-abrisme des migrant·es

Selon le rapport annuel sur l'état du mal-logement de la fondation pour le logement près de 350 000 personnes sont sans domicile (sans hébergement ou à la rue). Ce chiffre est non seulement vertigineux mais il est également en hausse. Deux éléments ressortent de ces données et nous interpellent : la surreprésentation des personnes migrantes qu'elles soient sans droit ni titre ou régularisées, ainsi que l'augmentation du nombre de femmes et d'enfants sans abri. Sur ce dernier point, le 7ème baromètre des « Enfants à la rue » de l'Unicef d'août 2025 fait état de 2 159 enfants en état de rue soit une augmentation de 6% par rapport à 2024.

Partout en France, des situations illustrent l'urgence sociale que représente le sans-abrisme de ces personnes et notamment à Rennes où chaque année des campements de plus en plus importants où survivent des hommes, des femmes et des enfants sont installés. D'ailleurs, l'occupation du 29 octobre au 4 décembre 2025 de l'Espace Social Commun Simone-Iff, situé dans le quartier de Maurepas, à Rennes par une centaine de personnes et des associations est le point culminant d'une réalité que nous ne pouvons ignorer collectivement.

Les conflits, la sécurité, la pauvreté et même le dérèglement climatique sont autant de raisons qui poussent les gens à quitter leur pays et tout abandonner derrière eux. Ces mouvements demeurent forcés et appellent une réponse nationale et européenne cohérente, structurée et durable. Or, aujourd'hui nous voyons le bout d'un système où ne sont pas respectés la dignité et la sécurité des personnes ni même leur droit fondamental au logement.

Les collectivités territoriales exsangues financièrement, bien qu'engagées, ne peuvent pallier indéfiniment le manque de réponse aux besoins des personnes sans abri qui ne cessent de croître. En bout de chaîne, elles tentent de mobiliser les moyens dont elles disposent pour répondre à l'urgence sociale de personnes exposées à la vulnérabilité qu'est la rue. C'est pourquoi il est primordial de trouver des solutions structurelles, d'anticipation, de coordination, à l'échelle de notre département, de la Bretagne et du territoire national. Ce travail doit permettre d'appréhender les parcours dans leur ensemble en garantissant un accompagnement adapté et un accès facilité aux droits ainsi que l'accès au travail et à l'insertion en tant que vecteur essentiel d'émancipation et de stabilité.

L'errance administrative condamne les personnes en situation de migration à la honte, la détresse et la déshumanisation.

Au niveau local, au titre de ses compétences le Département s'occupe de la mise à l'abri des femmes isolées avec enfant de moins de 3 ans et / ou enceinte. Il agit également dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) dont la finalité est de garantir l'accès et le maintien à un logement décent aux familles en situation de précarité. Il est représenté au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) au travers d'une vice-présidence, dont la compétence est le logement d'urgence et la réinsertion sociale.

Enfin, notre département contribue dans le cadre de sa politique de lutte contre les exclusions au co-financement du service dénommé « Skoazell ». En effet, notre collectivité soutient ce dispositif pour faire en sorte que les besoins essentiels, notamment des enfants mineurs et de leurs parents soient assurés (alimentation, soins, vêtements, scolarité...), quels que soient



leurs statuts. En référence au code de l'action sociale et des familles (CASF) et au droit international d'une assistance d'urgence, nous agissons pour les besoins fondamentaux avant toute considération du droit au séjour.

La collectivité départementale, fortement engagée dans la mise en œuvre de dispositifs de lutte contre la pauvreté, mobilise ainsi l'ensemble de ses leviers pour agir contre ce fléau. Néanmoins, le Département et les autres échelons locaux, ne peuvent œuvrer seuls et ne peuvent en aucun cas se substituer durablement à l'Etat.

**Ainsi, nous formulons les vœux suivants auprès de Laurent Nunez, ministre de l'Intérieur :**

- Que l'Etat assume ses responsabilités et exerce pleinement ses compétences sur cette question tant sur les réponses à apporter que financièrement ;
- Qu'une large concertation soit réalisée et qu'une réforme soit engagée sur les questions d'un accueil digne et de l'hébergement d'urgence ;
- Que l'état de rue soit reconnu comme une vulnérabilité à part entière ;
- Que l'Etat procède aux régularisations qui permettront aux personnes concernées de se projeter dans une vie stable et aux enfants de poursuivre leur scolarité dans des conditions sereines ;
- Que l'accès à l'emploi des personnes migrantes soit facilité notamment en réduisant les délais qui sont aujourd'hui de 7 ans ;
- Que soient débloqués des budgets pour le remboursement des collectivités qui assument les frais inhérents à la prise en charge de ces personnes en situation de grande précarité et de vulnérabilité.

Caroline Roger-Moigneu

A handwritten signature in black ink, appearing to start with 'C' and end with 'R'.

Olwen Denes

A handwritten signature in black ink, appearing to start with 'O' and end with 'D'.

Sylvie Quilan

A handwritten signature in black ink, appearing to start with 'S' and end with 'Q'.